



# LE SAMEDI 8 AOÛT UN MARCHÉ PUBLIC CHEZ-NOUS!



421, 4º Avenue, de 9 h à 13 h

www.matinees-gourmandes.com







GRANDE RÉGION DE SAINT-HYACINTHE MEMBRE COMPLICE







# Technicienne en loisirs

p. 4

Séance du conseil du 11 août annulée

**p.7** 

Avis public

p. 7

Taxes municipales

p. 7

Remerciements

p. 7-8

Les Matinées gourmandes

p.10

Bureau municipal FERMÉ

du **20 juillet** au **2 août** inclusivement pour les vacances estivales

# Ça se passait de même ...



Mme Odile 1816. Bissonnette demeurait au 2ième rang dans la maison paternelle. On peut croire qu'elle était autonome et prenait bien soin de son jardin. Elle s'est convertie au catholicisme le 14 mars 1911 à l'âge de 95 ans.

Portons attention au récit de M. Camille Petit qui l'a intitulé « Le pauvre homme»:

«Il y a toujours eu des malheureux sur la terre. Il y en a eu et il y en encore». Autrefois on les aura appelait «quêteux» que des gens aénéreux accueillaient sous leur toit.

Un jour c'était en 1938, la année de deuxième notre mariage. C'était un soir triste et maussade d'automne, vers le début de novembre. Nous nous préparions à souper lorsque quelqu'un se présenta à notre porte. C'était un pauvre homme tout grelottant et tout mouillé qui nous demandait de le loger «pour l'amour du bon Dieu». Il faisait vraiment pitié.

Alors ma femme et moi, nous nous sommes regardés et immédiatement nous nous sommes compris. Nous étions d'accord pour lui donner l'hospitalité. Alors, je lui ai enlevé son manteau et l'ai fait sécher près du poêle. Il enleva ses chaussures et c'est alors que nous avons constaté combien il était malheureux!

Ses vieilles chaussures étaient fendues sous les pieds et comme de raison ses pieds étaient tout trempés! Alors mon épouse est allée lui chercher une bonne paire de chausson de laine et c'est en enlevant ses bas trempés que nous avons vu qu'en dessous du pied il avait une grosse crevasse large d'un doigt, pleine de saleté et infectée de pus.

Alors nous avons fait chauffer de l'eau et nous avons désinfecté la plaie, fait un pansement et après il a mis des beaux «chaussons». Croyez le ou non il pleurait tellement, il était heureux de voir que quelqu'un s'occupait de lui! Nous aussi nous ressentions une joie que nous n'avons jamais oubliée, même après quarante ans.

A son tour M. Robert Laferrière rapporte un fait vécu «Les auêteux».

La famille Edouard Chabot avait la réputation de bien accueillir les quêteux.

Mme Chabot y mettait une condition: Celle d'assister à la messe du lendemain. Après l'office religieux, il pouvait prendre un bon déjeuner avant de continuer leur route.

Banc appelé «lit de quêteux» que certaines familles possédaient pour accueillir les défavorisés.



# ADMINISTRATION **MUNICIPALE**





M. Yves Petit 450 791-2508 Cell. 450 779-1872 Siège d'office sur tous les comités



M. Michel Brouillard 450 791-2694 Conseiller Loisirs • Service incendie, schéma de risque • Voirie, environnement et cours d'eau



**Mme Louise Forest** 450 791-2095

### Conseillière

Finances, personnel et développement économique

- Régie des déchets Aqueduc et épuration des eaux • Famille
- Office municipal Maire suppléant



Mme Hélène Dufault 450 791-2124 Conseillière Finances, personnel et développement économique • Bibliothèque et culture

• Patrimoine • Office municipal



M. Stéphan Hébert 450 791-2842

### Conseiller

Sécurité civile • Régie des déchets

- Aqueduc et épuration des eaux
- Voirie, environnement et cours d'eau



PERSONNEL MUNICIPAL Véronique Piché

Directrice générale (Lundi au jeudi) dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### Sylvie Vanasse

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi) adj.ste-helene@mrcmaskoutains.gc.ca

### **Martine Lupien**

Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi) mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### **Bertrand Lapierre**

Directeur des travaux publics travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### Céline Labrecque

Officier municipal en bâtiment (Mardi et vendredi : 10 h à 16 h 30) inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

### **David Lebel**

Directeur service des incendies

### Jézabelle Legendre

Technicienne en loisirs 450 791-2455 poste 231 loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.gc.ca



M. Réjean Rajotte 450 791-2297 Conseiller Loisirs • Sécurité civile



M. André Lévesque 450 791-2690

### Conseiller

Finances, personnel et développement économique

- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

379, 7e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) JOH 1MO • Téléphone 450 791-2455 Télécopieur 450 791-2550 • Courriel mun.ste-helene@mrcmaskoutains.gc.ca • www.saintehelenedebagot.com

.....



# Mot du MAIRE

### La St-Jean-Baptiste, une réussite!

Merci à tous les bénévoles qui ont participé à faire de la St-Jean-Baptiste une réussite, encore cette année! Que ce soit pour l'organisation, assurer la sécurité aux jeux aonflables ou pour faire le service aux kiosques

(hot-dog, bar, rafraichissements), sans vous, la fête n'aurait pas eu la même couleur.

Merci aux pompiers pour la circulation durant la journée et pour avoir assuré la sécurité le soir du feu d'artifice. Chaque année, vous vous impliquez et nous vous en remercions.

Merci aux hommes de la voirie qui ont également contribué à organiser et coordonner les installations sur le site.

Merci à André Laramée de nous avoir permis un accès gratuit à son terrain pour faire le feu d'artifice dans un lieu sécuritaire.

Merci à Réjean Rajotte, président des loisirs et son équipe des loisirs pour l'organisation et la réussite de la Fête de la St-Jean-Baptiste du 20 juin dernier.

Merci à tous les citoyens et citoyennes pour votre participation! Nous espérons que vous avez apprécié votre Fête nationale encore cette année.

Un merci spécial à tous nos commanditaires, encore nombreux cette année, qui ont commandité le feu d'artifice à 100%, et sans qui, cette belle Fête ne serait pas la même.

Yves Petit, maire



# Mot de la **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Tout d'abord, j'aimerais remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à maintenir les loisirs pendant que nous cherchions une nouvelle technicienne en loisirs. Le Président des loisirs, monsieur Réjean Rajotte, secrétaireréceptionniste, madame

Martine Lupien, les bénévoles des loisirs et même les parents entraineurs de soccer avez fait du bon travail d'équipe pour combler cette absence et maintenir les activités en place. Félicitations à vous tous! Encore une fois, un travail d'équipe bien accompli!

De plus, merci aux citoyens pour leur patience et leur compréhension envers les personnes qui ont œuvré au sein des loisirs pendant l'absence de la technicienne en loisirs.

Par ailleurs, je suis très heureuse de vous annoncer que nous avons trouvé notre technicienne en loisirs. L'équipe municipale et l'équipe administrative se joignent à moi pour souhaiter la plus cordiale bienvenue et surtout un bon retour à Jézabelle Legendre.

Jézabelle entrera en fonction définitive et à temps plein à la fin du mois de juillet. Veuillez prendre note que les coordonnées des loisirs sont toujours les mêmes, soit : loisir. ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca, téléphone: 450 791-2455, poste 231.



D'ici la fin juillet, le bureau municipal prendra les courriels et les messages téléphoniques des loisirs régulièrement.

Véronique Piché, directrice générale

### **BUREAU MUNICIPAL**

Adresse: 379, 7° avenue

Sainte-Hélène-de-Bagot

Québec JOH 1M0

Téléphone: 450 791-2455

Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet: www.saintehelenedebagot.com Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Adresse: 421, 4° avenue Téléphone: 450 791-2455

### **BIBLIOTHÈQUE**

Adresse: 384, 6e avenue

Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h Samedi 9 h 30 à 11 h 30

### **MAISON DES JEUNES**

Adresse: 425, 6e avenue

Téléphone: 450 791-2455, poste 229

Vendredi Fermé pour l'été

### **FABRIQUE**

Adresse: 650, rue Principale Téléphone: 450 791-2480

### **ÉCOLE PLEIN SOLEIL**

Adresse: 401, 4<sup>e</sup> avenue Téléphone: 450 773-1237

### **BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE**

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale Téléphone: 450 791-2666

# **DÉPUTÉ PROVINCIAL: ANDRÉ LAMONTAGNE**

Drummondville: 819 474-7770 Acton vale: 1-800-969-3793

courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

# **DÉPUTÉE FÉDÉRALE : MARIE-CLAUDE MORIN**

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505

courriel: marie-claude.morin@parl.gc.ca

### LIENS D'INTÉRÊT

### **Câble TV: Câblevision**

1-800-567-6353 www.cablevision.gc.ca

### **Service internet**

1-866-853-3232 haute vitesse : Xittel www.xittel.net

### Service de téléphone:

Télébec

HORAIRE ESTIVAL

Merc. 19h à 21h

Jeudi 19h à 21h

Merc. 19h à 21h Sam. 9h30 à 11h30

(à compter du 21 juin)

HORAIRE HABITUEL

(à compter du 7 sept.)

1-888-835-3232 www.telebec.com

### Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 www.spadrummond.com

### **CLD Les Maskoutains**

450 773-4232

www.cld-lesmaskoutains.qc.ca

# Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

450 774-2350

www.regiedesdechets.gc.ca

### Écocentres

450 774-2350

www.regiedesdechets.qc.ca/ ecocentres intro.html

# Commission Scolaire de St-Hyacinthe

450 773-8401 www.cssh.qc.ca

### **MRC Maskoutains**

450 774-3141

www.mrcmaskoutains.qc.ca

### Transport adapté

450 774-8810

mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

### **Transport collectif**

450 774-3173

tcollectif@mrcmaskoutains.gc.ca

# CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS



<b>E</b>	Recyc
Þ	Déchets

S		1	Les Matinées gourmandes 9h à 13h	15	22	29
_ >	S		7	14	21	28
_	AU 2 AOÛT BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR LES VACANCES ESTIVALES		Bibliothèque 19h à 21h	Cuisines collectives 9h Bibliothèque 19h à 21h	Bibliothèque 19h à 21h	Bibliothèque 19h à 21h  27
Σ	UREAU MUNICIPAL FERMÉ PO		Bibliothèque 19h à 21h <b>5</b>	Bibliothèque 19h à 21h	Bibliothèque 19h à 21h	2 SEPTEMBRE: PAIEMENT DE TAXES 3E VERSEMENT
Σ	DU 20 JUILLET AU 2 AOÛT BI		<b>D</b> 4	Séance du conseil ANNULÉE	<b>D</b> 18	25 25 2 2 SEPTENNE
7			3	10	17	24/31
Δ			2	6	16	23/30

\*Réouverture du bureau municipal : lundi 3 août

# La municipalité vous informe...

# SÉANCE DU CONSEIL ANNULÉE

Veuillez prendre note que la séance du conseil du 11 août sera annulée. La prochaine séance du conseil se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 19h30.

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



# **AVIS PUBLIC**

AVIS EST DONNÉ que lors de la séance du 2 décembre 2014, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 466-2014 intitulé «Règlement amendant le règlement des permis et certificats concernant les tarifs et les conditions de validité des permis». Celui-ci a pour objet de préciser qu'un permis de construction devient non valide si les travaux visant à ériger la structure ne sont pas débutés dans les trois mois suivant son émission et à fixer à 30 \$ le coût du permis pour la construction d'un bâtiment accessoire autre que résidentiel.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 18 juin 2015.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 18 juin 2015, et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 379, 7e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015

Véronique Piché

Directrice générale et Secrétaire-trésorière

# Taxes municipales

Le 3º versement vient à échéance le 2 septembre 2015.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidants que le 3<sup>e</sup> versement des taxes municipales vient à échéance le 2 septembre 2015.

### Voici vos options de paiement :

- argent comptant ou chèque à la réception au bureau municipal
- chèque par la poste au 379,7e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, JOH 1MO
- virement bancaire par le biais de votre institution financière
- paiement par interac (carte de débit seulement) au bureau municipal

Pour de plus amples renseignements, communiquez au 450 791-2455 ou mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Merci!

### Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



# **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, Véronique Piché, directrice générale et secrétairetrésorière par de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Que la séance ordinaire du 11 août 2015 est ANNULÉE et non reportée.

Donc, la prochaine séance ordinaire du conseil municipal sera le 1<sup>er</sup> septembre 2015, pareil à ce qui était déjà prévue.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30 :

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 13 juillet 2015,

Véronique Piché

Directrice générale et Secrétaire-trésorière

# Défense de stationner



Un rappel pour vous dire qu'il est interdit de se stationner des deux côtés de la 5e Avenue entre la rue Principale et la rue Paul-Lussier et ce, en tout temps.

# « Merci à tous les commanditaires pour le feu d'artifice du 20 juin 2015. Le feu a été financé à 100% par nos commanditaires. »

RELAIS ROUTIER PETIT INC.

ROULOTTES A.S. LÉVESQUE INC.

FERME YVES ET GINO PETIT

DRAINAGE LAZURE INC.

ALIMENTATION FAMILLE CROTEAU (MARCHÉ RICHELIEU)

THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.

RESTO RELAIS ROUTIER 152 INC.

STATION SERVICE ÉRIC MARCHAND (PÉTRO CANADA, A&W)

**ASSURANCE** PROMUTUEL BAGOT

SHELL BONISOIR

(GÉRANT: STEVE BOUCHARD)

DF COFFRAGES INC.

**GARAGE DENIS LORANGE** 

PAYSAGEMENT LAPIERRE

MACHINERIE C. & H. INC.

RESTAURANT MC DONALD (PLACEMENTS ERIC LABONTE)

CAISSE DESJARDINS SEIGNEURIE

DE RAMEZAY

L.G. HÉBERT & FILS LTÉE

MICHEL BROUILLARD

MARCEL & PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE (ULTRAMAR)

TRANSPORT MI-RAY-BO INC.

(CUDDY FARM)

GARAGE MONTPLAISIR LTÉE

TRANSPORT SYLVAIN GIRARD

CLAUDE JOYAL INC.

**EXCELL PORCS 2006** 

INC.R.BROUILLARD & FILS INC.

TRANSPORT BENOIT LAFLEUR INC.

FRANCOIS MALO, ARPENTEUR-

**GÉOMÈTRE** 

**BISSON SERVICE** 

MARCHÉ ET BUFFET DÉSILETS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE STE-HÉLÈNE

LES ÉQUIPEMENTS JA **DRUMMONDVILLE** 

ASSURANCES J. LÉON BERNARD

INC.

PISCINE MULTI-FORME INC.

DAYS INN STE-HÉLÈNE

CONSTRUCTION P. ROY INC.

LES GOURMETS D'AMÉRIQUE

CENTRE DU PNEU UPTON

DIESEL MOBILE INC.

FERME BELVALDALE SENC

FERME HÉLÉNOISE INC.

FERME LUCE MATHIEU

FERME SAINT-AUGUSTIN INC.

IRRIGATION MARCEL GIRARD ET

FILS INC.

LUC DÉRY TERRASSEMENT INC.

M.B.M. DAIGLE SENC

MARCEL BOISVERT LTÉE

RCA ÉLECTRIQUE INC.

ROYAL LEPAGE, MARTIN DAIGLE

ACCESSOIRES AUTOMOBILES DU

QUÉBEC INC.

MARTIN RACICOT

MOTEUR ÉLECTRIQUE BISAILLON

INC

LES ÉQUIPEMENTS LAGUË LTÉE

RESSORTS MASKA INC.

FERME SERGE LAPIERRE INC.

**ROY RACING PRODUCTS** 

GROUPF HORTICOLF

LEDOUX INC.

LAURENT LANOIF & FILS INC.

LES ÉQUIPEMENTS ADRIEN

PHANEUF INC.

CARRIÈRE

D'ACTON VALE LTÉE

SERVICE DE LIMOUSINES RB

LA FORCE MÉCANIQUE

FERME RACATING.

**ROLAND BROUILLARD** 

ANDRÉ RAYMOND

CANTINE CHEZ MÉLI

ARTHUR ROY

FERME C & J BELVAL SENC

FERME J.T. CHAGNON & FILS INC.

S. G. L. DISTRIBUTION INC.

PORCHERIES B.H.L. INC.

YVES CROTEAU

DANIEL BELVAL

ÉRABLIÈRE L'AUTRE VERSAN

PIFRRE PARÉ ET GISÈLE DUBÉ

MICHEL RAYMOND

SALON FRANCINE FLUET

TNT PRO CUSTOM

YVAN CHICOINE ET JOHANE

**FLUET** 

FERME J.C. ET GABY BELVAL SENC

LÉON LAPIERRE

**DENIS JODOIN** 

MARCEL ET LISE LAPIERRE

LAURENT LANOIE

# Avec le beau temps, l'envie de faire un feu vous brûle?

Avant de craquer l'allumette, n'oubliez pas de respecter les normes de sécurité.

Il est interdit de brûler du caoutchouc, des pneus, des déchets de construction, des produits dangereux ou polluants, des ordures, des accélérants ou des combustibles inflammables.

Il est interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée, les étincelles ou les odeurs.

A yez toujours une personne responsable à proximité, avec l'équipement nécessaire pour maîtriser le feu.

Évitez de faire un feu extérieur par grands vents ou période de sécheresse. Ne quittez les lieux que lorsque le feu est entièrement éteint.

Respectez les dimensions maximales du feu et les distances de dégagement :

FEUX DE PLAISANCE		
ZONE URBAINE	ZONE RURALE	
- avec FOYER CONFORME	- avec foyer ou à ciel ouvert	
obligatoire - dégagement de 3 m	- 1 m de hauteur ou moins	
- sans permis	- dégagement de 10 m - sans permis	
	'	

FEUX DE NETTOYAGE (feuilles, branches)		
ZONE URBAINE	ZONE RURALE	
- PERMIS obligatoire - exigences de sécurité à évaluer	<ul> <li>PERMIS obligatoire</li> <li>2,5 m de hauteur ou moins</li> <li>25 m2</li> <li>60 m de dégagement</li> </ul>	

Les pompiers sont autorisés à éteindre un feu en tout temps si la situation le requiert.



Pour plus d'informations ou pour obtenir un permis, contactez votre municipalité au 450 791-2455.

# Rappel

# Permis de brûlage

Vous devez demander un permis (gratuit) au bureau municipal avant d'effectuer tout feu de broussailles sinon vous vous exposez à des sanctions et à des frais de sorties du service des incendies, le tout comme stipulé au G200.

### Maison à louer - 750\$/mois

Maison de plain-pied à louer au 375, 7<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot pour 750 \$ par mois, située près de tous les services (marché, école, caisse, station-service, etc.). Maison de 1977 avec terrain intime bordé de grandes haies de cèdres où vous pouvez profiter de la vie sur un patio de 12 x 22 p<sup>2</sup>. En plus d'avoir un sous-sol où se trouve une belle grande salle familiale, il y a un garage chauffé avec lavabo et un panneau de 220 volts. Comprend 3 chambres à coucher dont une chambre principale de 11.5 x 17.6  $p^2$  et une salle de bain à l'étage. Électricité non incluse et libre dès le 1er septembre ou avant. Pour plus de renseignements, communiquez au 450 779-1872.

# fadoq

### Sainte-Hélènede-Bagot

# ANNIVERSAIRES mois d'août

Mme Lisette Vincent
M. Laurent Graveline12
M. Thierry Valelin
M. Rémi Fournier 21
Mme Jocelyne Jodoin21
Mme France Charbonneau
Mme Ginette Gendron 24
M. Mario Laflamme24
Mme Christiane Gaudette 29
M. Guy Beaudoin 30

Nous faisons relâche pour la saison estivale et reprendrons nos activités dès septembre par notre souper anniverssaire le 3º mardi.

Le comité du club fadoq vous souhaite de bonnes vacances.



# Les Matinées gourmandes à Sainte-Hélène-de-Bagot

Pour pouvoir connaître les producteurs participants aux Matinées gourmandes de Sainte-Hélène-de-Bagot, le 8 août de 9 h à 13 h, un tout nouveau site Internet a récemment été créé. En effet, la nouvelle mouture du site a été repensée afin d'offrir une navigation plus précise par le biais d'une plateforme plus ergonomique et d'un visuel dynamique totalement renouvelé. Dès la page d'accueil, vous retrouvez l'ensemble des informations touchant les municipalités participantes telles que les producteurs et transformateurs participants, les produits offerts, les attraits de la région et comment se rendre aux Matinées gourmandes.

### Encourageons l'économie locale

L'industrie agroalimentaire est créatrice de nombreux emplois dans la MRC des Maskoutains. En achetant des produits locaux, vous aidez à maintenir des emplois, vous favorisez l'économie locale et vous faites la promotion de votre région.

Des informations supplémentaires sur les activités prévues dans le cadre des Matinées gourmandes sont disponibles via le site Internet matinees-gourmandes.com et sur la page Facebook des Matinées gourmandes maskoutaines.

On vous attend le samedi 8 août prochain. Venez en grand nombre.



### www.lespacedunclic.com

« L'espace d'un clic » est un site web créé par la Table de concertation en matière d'agression sexuelle (Territoire du CSSSRY). Son but est de conscientiser et de sensibiliser les adolescents entre 12 et 17 ans aux risques présents sur internet; notamment la pédophilie et la pornographie. Vous trouverez sur ce site des informations utiles autant pour les intervenants que les parents et les jeunes. Venez nous visiter!

En collaboration avec le CAVAS de St-Hyacinthe

# Retour sur le début du camp de jour



Véronique Piché, Directrice générale

En tant que parent utilisateur et personne ayant mis la main à la pâte pendant l'absence de la technicienne en loisirs, j'ai été à même d'accompagner vos «boutchous» dans leurs activités du camp de jour. Justement, je vous laisse avec quelques photos de leur première sortie au Récré-o-fun. Voyez les beaux sourires!











# pisirs en mouvement...

# Je garde la forme

Un cours de groupe en atelier, 45 secondes à 1 minute par station qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques. De nombreuses composantes de la condition physique directement liées à la qualité de vie des aînées peuvent être maintenues ou améliorées grâce à l'activité physique : la force, la capacité cardiovasculaire, l'équilibre, la coordination, etc.

Ce cours est donné par une kinésiologue. Il est adapté selon les besoins des participants et vous permet d'améliorer vos capacités cardiovasculaires et votre tonus musculaire.

COURS	HORAIRE	CLIENTÈLE	MATÉRIEL	DESCRIPTION	COÛT
Je garde la forme	Mercredi 8h30-9h20	60 ans et +	Souliers, vêtements de sport	Entraînement et musculaire adapté à ce groupe d'âge et supervisé	115.00 \$

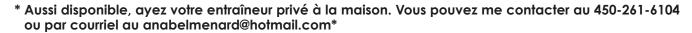
OÙ: Salle de l'OTJ

**DURÉE**: 14 semaines (du 9 septembre 2015 au 9 décembre)

INSCRIPTION AVANT LE 28 AOÛT 2015: par téléphone au 450-261-6104

ou par courriel <u>anabelmenard@hotmail.com</u>

Au plaisir de s'entraîner avec vous!



Anabel Ménard, B.Sc. Kinésiologie

# Halte-garderie et cuisines collectives :

La prochaine cuisine collective aura lieu le 13 août.

Vous devez **obligatoirement** vous inscrire et vous pouvez le faire dès maintenant en communiquant avec la responsable des loisirs au 450 791-2455 (231).

Les organisateurs des cuisines collectives offrent gratuitement un service d'halte-garderie aux participant(e) durant toute la durée de la cuisine collective. C'est une technicienne en service de garde qui s'occupera des enfants et ce, au même endroit aue la cuisine soit au centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Baaot (421, 4e avenue).

### **SAISON DE TENNIS 2015**

Ceux et celles qui désirent avoir une clé de tennis pour la saison 2015 doivent se présenter au bureau municipal situé au 379, 7e avenue du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h 30. Le coût pour un résident est de 40\$ et d'un non-résident est de 50\$. Le retour de votre clé doit se faire avant le 4 décembre 2015. Pour toute clé remise avant cette date, 10\$ vous sera remis.





# Appel aux jardiniers et aux producteurs maraîchers

C'est le temps de récolter ce que l'on a semé! Chaque année la belle saison apporte fruits et légumes en abondance. Que vous sovez jardiniers amateurs ou producteurs maraîchers, si vous avez des surplus, en petite ou en grande quantité, nous vous invitons à donner ces fruits et légumes à La Moisson Maskoutaine, au 2540 rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe.

Des personnes et familles en difficulté, des organismes d'entraide humanitaire de la région maskoutaine et des groupes de cuisine collective profiteront de cette nourriture généreusement offerte.

Dans le but de mieux vous servir, il serait préférable de venir porter vos dons sur les heures d'exploitation de La Moisson Maskoutaine, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez téléphoner à La Moisson Maskoutaine au

450 261-1110. Il nous fera plaisir de vous répondre.



### La Moisson Maskoutaine

2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2 • 450 261-1110 / télécopieur 450 261-1120 courriel: info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca • Site web: www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca • Facebook: La Moisson Maskoutaine







# Cuisines collectives d'automne

Cet automne (mi-août à octobre) en fonction des récoltes et surplus de jardins, vous êtes invités à venir cuisiner conserves et marinades. Accompagnés d'une cuisinière d'expérience, vous mettrez en petits pots des tomates, des concombres, des betteraves et quantité d'autres légumes.

Ces cuisines collectives auront lieu à La Moisson Maskoutaine, au 2540 rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe. Un horaire sera déterminé, selon les inscriptions reçues et l'arrivage des denrées.

Préparez vos pots à conserve de type « Mason » (incluant les couvercles, dont des disques neufs). Un coût minime sera à prévoir.

Vous êtes intéressés à faire partie de nos ateliers de cuisines collectives, laissez vos coordonnées à Chantale Vanier, à La Moisson Maskoutaine, au 450-261-1110 ou par courriel à info@lamoissonmaskoutaine.ac.ca.

Ces cuisines s'adressent aux personnes seules, personnes âgées, étudiants et familles à faibles ou moyens revenus, habitant la région maskoutaine.



### La Moisson Maskoutaine

2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2 • 450 261-1110 / télécopieur 450 261-1120 courriel: info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca • Site web: www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca • Facebook: La Moisson Maskoutaine



# COMMUNIQUE

Pour diffusion immédiate

### Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines Des actions pour la protection des bandes riveraines

### Saint-Hyacinthe, le 3 juillet 2015

- Les membres du Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines (CBVRS) ont conclu avec succès la première étape du projet intitulé « Délimitation et bonification des bandes riveraines dans le bassin versant du ruisseau des Salines ». Celle-ci consistait à établir la caractérisation des berges agricoles des 12 km de cours d'eau de ce bassin versant situé à Saint-Hyacinthe, et où 24 propriétaires agricoles cultivent une superficie totalisant près de 900 hectares.

« Nous sommes contents d'avoir pu mener à bien ce projet qui nous tenait à coeur et qui aura un impact sur la qualité de l'eau du

bassin versant qui nous intéresse. Ca aura également été une bonne occasion d'entrer en contact et d'échanger avec les producteurs agricoles qui ont participé à notre projet. », a mentionné monsieur David Rodier, président du comité.

### Historique

En septembre 2013, Environnement Canada annoncé aux administrateurs du CBVRS que leur projet était retenu et qu'un montant de 24 950 \$ leur était accordé pour en assurer la réalisation. Le comité







avait adressé demande une ministère dans le cadre au Programme d'interactions communautaires (PIC) du Plan d'action Saint-Laurent.

Le rapport, dont le mandat a été confié à Groupe ProConseil, devait identifier et localiser toutes problématiques d'érosion établir si les producteurs respectaient ou pas la bande riveraine règlementaire.

Les données issues du rapport ont rapporté 417 sites d'érosion, dont plus de la moitié étaient jugés problématiques et associés à de l'érosion en ravines ou à des décrochements de talus (photos 1 et 2). Les autres problématiques les plus fréquemment identifiées concernaient l'état des sorties de drain et la présence d'érosion à la confluence des fossés et cours d'eau. De plus, le rapport mentionnait que dans 50 % des cas, les bandes riveraines n'étaient pas respectées et que dans l'autre portion, la majorité ne l'était qu'au minimum de la distance règlementaire (photo 3).

À la suite du dépôt du rapport, des cahiers personnalisés ont été distribués à chaque propriétaire touché par cette caractérisation et une rencontre d'information a eu lieu le 25 septembre 2014,

dans les locaux de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

La 2e partie du projet a permis la délimitation (piquetage ou balisage) de la bande riveraine

règlementaire telle qu'exigée dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines

inondables (PPRLPI) du MDDELCC. Celle-ci a également été réalisée par les agronomes du

Groupe ProConseil, grâce aux données fournies par la MRC des Maskoutains (photo 4).

### Des suites prometteuses

Au cours des prochains mois, le comité réalisera un projet d'ensemencement de ces bandes

rivergines. Ιa moitié des propriétaires agricoles visés a signé l'entente d'ensemencement et plus de 12 km de bandes riveraines balisées seront ensemencées cet automne grâce aux

professeurs et élèves participant à l'Opération PAJE Montérégie-est (operationpaje.com).

Le Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines a aussi l'intention de travailler à établirune collaboration avec les entreprises du secteur industriel dont celles situées dans le Parc Théo-Phénix afin de concrétiser certains projets qui sont actuellement sur la table.

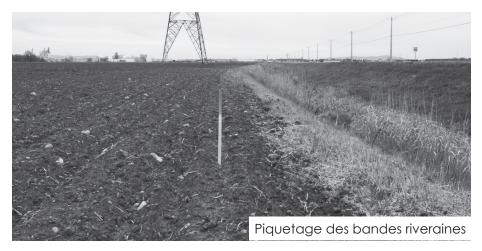
Pour de plus amples informations sur les activités des comités de bassin versant de la MRC des Maskoutains, vous pouvez communiquer avec madame Anolise Brault, agente de liaison, au 450 774-3156 ou à l'adresse abrault@mrcmaskoutains.ac.ca.

En ce qui concerne le projet du Ruisseau des Salines, vous pouvez aussi contacter directement

le comité à l'adresse bvdessalines@gmail.com.

-30-

Source: Denyse Bégin Agente de communication MRC des Maskoutains 450 768-3001 dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca





# Les tiques s'installent dans la région

La maladie de Lyme peut être transmise par la pigûre d'une tique infectée. En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts. les boisés et les hautes herbes. Le risaue de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester viailant du printemps à l'automne. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques. Certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protègeront des pigûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;

- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqure de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie:
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, Juin 2015



La MRC des Maskoutains offre deux types de services de transport sur l'ensemble de son territoire.

### LE TRANSPORT ADAPTÉ

C'est un service de transport collectif de porte-à-porte, spécifiquement dédié et adapté aux personnes ayant des limitations et admises selon les critères reconnus de la Politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec.

Pour être admissible, une personne doit avoir une limitation significative et persistante qui l'empêche d'utiliser le transport en commun régulier. Pour en attester, le formulaire d'admissibilité doit être complété par un spécialiste de la santé reconnu.

### SPÉCIAL POUR L'ÉTÉ! Les Beaux Mardis de Casimir Prolongation des heures de transport adapté

La MRC des Maskoutains vous informe que les heures de service du transport adapté seront prolongées pour les soirées des Beaux Mardis de Casimir. Exceptionnellement pour ces événements, un retour sera offert jusqu'à 21 h 30, soient les mardis 30 juin, 7 juillet, 14 juillet, 21 juillet, 4 août et 11 août 2015.

Cette prolongation pour les six (6) journées n'est pas exclusive à l'activité des Beaux Mardis de Casimir et peut être utilisée pour tout autre motif. Les usagers et les accompagnateurs devront payer leur passage selon le coût en vigueur.

Transport adapté - Information Téléphone: 450 774-8810

Courriel: transadap@mrcmaskoutains.qc.ca

# LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

C'est un service de transport collectif dédié à toute personne ayant besoin de transport, par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté pour tout le territoire de la MRC. Pour utiliser le service, il suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire à cet effet.

Il est important de rappeler que les étudiants inscrits à temps plein aux programmes réguliers du Cégep de Saint Hyacinthe bénéficient du projet de la Passe écolo et peuvent utiliser ce service sans frais de passage dans le cadre de leurs études.

**Transport adapté - Information** 450 774-3173

Courriel: tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

### COMMUNIQUÉ

### PENSER ET AGIR FAMILLE **JOURNAL MUNICIPAL**

JUILLET 2015

### **QUELQUES RAPPELS POUR LA SAISON ESTIVALE**

### Zone de travaux

La saison estivale signifie le retour des nombreux chantiers de construction et le respect de la signalisation est primordial pour la sécurité des travailleurs. C'est pourquoi les policiers porteront une attention particulière en y faisant respecter le Code de la sécurité routière : sachez que dans ces zones, vous devez observer les limites de vitesse imposées et toute signalisation inscrite sur les panneaux orangés. Rappelezvous qu'en cas d'infraction de vitesse par exemple, les amendes sont doublées.

### Délit de fuite

- Si vous êtes impliqué dans un accident, vous avez l'obligation de rester sur les lieux et de fournir l'aide nécessaire à la personne ayant subi un préjudice. Amende prévue 600 \$ et 9 points.
- Si vous êtes impliqué dans un accident dans lequel une personne a subi un préjudice corporel, vous devez faire appel à un agent de la paix. Amende prévue 600 \$ et 9 points.
- Si vous êtes impliqué dans un accident avec :
  - \* un animal de plus de 25 kg (ex.chevreuil).
  - \* un véhicule inoccupé (exemple : dans un stationnement).
  - \* un objet inanimé (exemple : garde-fou, boîte aux lettres, panneau de signalisation).

Vous avez l'obligation de communiquer sans délai avec le poste de police le plus près afin de fournir vos coordonnées. Amende prévue 200 \$ et 9 points.

### Car surfing

- Le fait de prendre place :
  - \* sur un véhicule en mouvement (sur le toit, à l'arrière, sur le capot).
  - \* dans l'espace de chargement d'un camion ou d'un pick-up.
  - \* de s'agripper à un véhicule en mouvement ou se faire tirer.
  - \* sur une planche à roulettes, un traîneau ou tout autre objet relié ou attaché à un véhicule en mouvement.

Qui est sanctionné dans un cas comme ceux-ci ? Tous les participants soit le conducteur qui tolère cette pratique ainsi que la personne qui fait du surf verra son permis de conduire ou son droit d'en obtenir un suspendu sur- le-champ.

Amende prévue : 1000 \$ + 12 points d'inaptitude + saisie du véhicule.

### Prêt d'un véhicule

Saviez-vous que votre véhicule peut être saisit pour une période de 30 jours si vous le prêtez ou le louez à une personne qui :

- a un permis de conduire suspendu ou révoqué.
- \* ne détient pas de permis valide.
- \* n'est pas titulaire d'un permis comportant les mentions requises (dans le cas d'un camion lourd).
- \* ne respecte pas l'obligation qu'elle a de conduire un véhicule muni d'un dispositif détecteur d'alcool ou n'en respecte pas les conditions d'utilisation.
- est interceptée et présente un taux d'alcoolémie supérieur à 160 mg d'alcool / 100 ml de sang ou \* qui refuse de fournir un échantillon d'haleine ou de sang ou de se soumettre aux épreuves de coordination des mouvements.

En plus de la saisie, un constat d'infraction au montant de 300 \$ à 1500 \$ (plus les frais) pourrait vous être remis en vertu de l'article 106 du Code de la sécurité routière.

### Comment vérifier la validité d'un permis

Avant de prêter ou louer votre véhicule à quelqu'un, prenez le temps de vérifier si le permis de conduire de cette personne est valide en utilisant le service en ligne : SAAQclic ou au 1-900-565-1212. Le prix est de 1,65 \$ par consultation en ligne ou téléphonique.

http://www.saaq.gouv.gc.ca/saaqclic/grandpublic/index/php (source SAAQ)

Agte Magali Lagrandeur MRC des Maskoutains

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 (\*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 3C4 Tél.: (450) 778-8500 Téléc. (450) 778-8640 courriel: poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca

Internet: www.sq.gouv.qc.ca

# PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE LA ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 7 juillet 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Hélène Dufault et Louise Forest et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard, Stéphan Hébert et André Lévesque formant le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Résolution numéro 148-07-2015 .....

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

### **EN Y AJOUTANT:**

- 6.8 Demande Doolv's
- 6.9 Bail commercial entre la Municipalité et le Centre de la petite enfance « Les Amis Gators »
- 8.10 Installation de vingt membranes déjà achetées
- 8.11 Modification député de johnson paarrm 2015-2016

### **EN Y MODIFIANT:**

8.8 Autorisation - remplacement de pont Chemin Brouillard

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### Résolution numéro 149-07-2015/.....

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015.

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

### 5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt du rapport annuel 2014-2015 de Réseau Bilio
- CSST taux de cotisation 2015

### 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 6.1 COMPTES À PAYER

### Résolution numéro 150-07-2015 .....

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 30 juin 2015.

Comptes pour approbation:	51	439,79\$
Salaires:	36	580,56\$
Comptes à payer:	103	049,35\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ciaprès:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à paver en date du 30 juin 2015, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE

- Feu d'artifice de la St-Jean-Baptiste à Sainte-Hélène-de-Bagot le 20 juin 2015.
- Ville de Saint-Hyacinthe service d'inspection

### 6.3 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2015

Aucun transfert budgétaire nécessaire.

### 6.4 REMBOURSEMENT - FRAIS HOCKEY **MINEUR 2014**

### Résolution numéro 151-07-2015 .....

Considérant le règlement 461-2013 en lien avec la taxation pour l'année 2014;

Considérant l'article #8 du règlement 461-2013 en lien avec la facturation pour le hockey mineur;

Considérant la facturation de la Ville de Saint-Hyacinthe en lien avec les inscriptions des enfants de la Municipalité au hockey mineur;

Considérant la refacturation de la part de la Municipalité aux parents ou tuteurs des enfants de la Municipalité inscrits au hockey mineur;

Considérant l'entente Les équipements, les infrastructures, services et activités à caractère supralocal de la MRC des Maskoutains #CM-58207;

Considérant l'avis juridique du 11 juin 2015 (N/Réf.: 500-0317-001), demandé par la Municipalité;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité. de rembourser en totalité tous les parents ou tuteurs légaux qui ont été facturés par la Municipalité en lien avec la liste fournie par la Ville de Saint-Hyacinthe des enfants inscrits au hockey mineur (24 joueurs à 135,32\$ = 3 247.68\$).

### 6.5 INDICATEURS DE GESTION 2014 -DÉPÔT

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion 2014.

### **6.6 RONDE ENFANTINE 2015-2016**

### Résolution numéro 152-07-2015 .....

Considérant le service privé de la ronde enfantine, dispenser par madame Véronique Girouard;

Considérant que madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine demande à la Municipalité une subvention de 5,00 \$ par enfant inscrit par session (de septembre 2015 à décembre 2015 et de janvier 2016 à juin 2016);

Considérant que madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine demande une gratuité de location pour la salle du Centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot pour offrir le service privé de la Ronde enfantine;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la demande de subvention et la gratuité de location, si les conditions suivantes sont respectées:

- La session d'automne (session #1) est de septembre 2015 à décembre 2015;
- La session d'hiver (session #2) est de janvier 2016 à juin 2016;
- Avant le début de la session #1, madame Girouard, doit fournir ses antécédents

judiciaires à la direction générale de la Municipalité.

- La demande des antécédents judiciaires de madame Girouard doit être acheminée à la direction générale de la Municipalité avant le début de la session #1;
- La demande des antécédents judiciaires de madame Girouard doit avoir été demandée en spécifiant qu'elle côtoie de la clientèle vulnérable;
- Le résultat de la demande des antécédents judiciaires de madame Girouard doit mentionner que la Sûreté du Québec atteste que toutes les vérifications ont été effectuées et qu'il n'y a aucune inscription relative à l'un des domaines identifiés.
- Le versement de la subvention se fera en deux parties, au début de chaque session avec une preuve d'inscription des enfants participants remise à la direction générale de la Municipalité:
- · Au moins deux semaines avant chaque session, madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine doit remettre l'horaire de la session à la direction générale de la Municipalité;
- · Sans avis, madame Girouard peut se voir contrainte d'annuler ou de déplacer la Ronde enfantine si la Municipalité réquisitionne la salle du Centre communautaire;
- Madame Girouard de la Ronde enfantine, après chaque cours, doit remettre les lieux dans l'état qu'ils étaient avant la dispense de son service:
- Cette entente n'est pas transférable;

Aussitôt qu'il y a constatation qu'une des conditions mentionnées ci-haut n'est pas respectée de la part de madame Véronique Girouard, l'entente prend fin sur-le-champ.

### 6.7 ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ -MODIFICATION SUITE À L'ÉVALUATION 2015 DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Point annulé.

### 6.8 DEMANDE - DOOLY'S

### Résolution numéro 153-07-2015 .....

Considérant la demande reçue du Dooly's pour un tournoi de volleyball les 1er et 15 août 2015 de 9h00 à 18h00;

Considérant que les profits de cet événement seront remis à l'organisme des Grands Frères et les Grandes Sœurs de Saint-Hyacinthe;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de fournir à titre aratuit toutes les demandes suivantes pour la demande du Dooly's :

- Accès au terrain de volleyball
- Accès aux toilettes de l'OTJ
- Accès à du courant électrique
- Un râteau ou deux
- Trois tables de l'OTJ
- Chaises de l'OTJ

Même si la location du terrain de volleyball se fera à titre gratuit, un contrat de location d'infrastructure municipale devrait être signé avant l'événement.

De plus, le Dooley's devra fournir une preuve aue cet événement a bien servi pour une cause sans quoi, plus aucune location d'infrastructure à titre gratuit ne sera autorisée dans le futur.

### 6.9 BAIL COMMERCIAL - ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LES AMIS GATORS

Résolution numéro 154-07-2015

Considérant que le bail du locataire (CPE) à l'étage du Presbytère vient à échéance au 31 juillet 2015;

### Considérant la résolution 96-04-2015; .....

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, de mandater le maire et la directrice générale pour renouveler le bail du locataire (CPE) à l'étage du Presbytère avec les modifications suivantes au bail initial :

- Un nouveau bail commercial devra être signé;
- La durée de location ne pourra dépasser 3 ans. (début août à fin juillet)
- Le loyer annuel de la 1ère année sera de 15 000,00\$ plus taxes et payé de façon mensuelle:
- Le loyer annuel de la 2e année sera de 15 000,00\$ plus taxes, majoré à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) et payé de façon mensuelle;
- Le loyer annuel de la 3e année sera au montant de la 2e année de location, majoré à l'IPC et payé de façon mensuelle;
- Qu'aucune compensation de toutes sortes ne sera versée de la part du locateur suite à des travaux majeurs dans l'édifice loué ou aux alentours de l'édifice loué;
- Et certaines clauses mineures du bail initial ne seront pas reconduites.

Le vote est demandé:

Louise Forest	contre
Stéphane Hébert	pour
Réjean Rajotte	pour
André Lévesque	pour
Michel Brouillard	pour
Hélène Dufault	contre

Sur quatre (4) pour et deux (2) contre, ce scénario est retenu et le bail sera renouvelé.

Cette résolution annule la résolution numéro 97-04-2015

### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE

Point annulé.

### 7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

### Résolution numéro 155-07-2015 .....

Sur proposition de Michel Brouillard, appuvée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- Subvention au service incendie ...... 800,00\$
- 1 paire de bottes ..... 175,00\$ (avant taxes)
- 2 entretiens d'habit de combat (280\$)...... 560,00\$ (avant taxes)

### 7.3 CONVENTION DE TERMINAISON DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE

### Résolution numéro 156-07-2015 .....

Considérant la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q. chapitre S-3.4);

Considérant qu'en vertu des dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en liaison avec ses Municipalités membres, a établi un Schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

Considérant que ce Schéma de couverture de risques est en vigueur depuis le 15 février 2012 et le demeurera jusqu'à son remplacement prévu en 2017;

Considérant que, pour réaliser les obligations prévues à la Loi, les parties ont souscrit à des engagements dans le cadre du Schéma de couverture de risques, lesquels ont notamment conduit à la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de prévention, laquelle visait plus spécifiquement la prévention et la recherche des causes d'incendie;

Considérant qu'en vertu de cette entente, la Ville-centre, en l'occurrence la Ville de Saint Hyacinthe, devenait le fournisseur de services pour toutes les Municipalités de la MRC, incluant la Ville-centre elle même, ainsi que de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue, sujet à certaines spécifications prévues à ladite entente;

Considérant que la MRC des Maskoutains agissait principalement comme surveillant de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de l'application de l'entente intermunicipale;

Considérant qu'après plus de trois (3) ans d'application de l'entente. la MRC des Maskoutains, les Municipalités, parties à l'entente, et la Ville-centre conviennent que le contexte qui prévalait au moment de la conclusion de l'entente a évolué et qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre les obiectifs établis au schéma:

Considérant le projet de convention de terminaison de l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies soumis par la MRC des Maskoutains;

Considérant que, pour mettre fin à l'entente, toutes les Municipalités doivent donner leur accord à la terminaison de celle-ci;

Considérant qu'il y a également lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente intermunicipale en matière de prévention des incendies qui confiera, à la MRC des Maskoutains, la responsabilité de créer un service régional de prévention incendie dont le principal mandat sera d'effectuer la prévention incendie et la sensibilisation du public suivant les modalités déjà établies et énoncées au projet d'entente intermunicipale déposé au soutien de la présente résolution;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains pour remplacer les services offerts par la Ville-centre par ceux qui seront offerts par le nouveau service régional de prévention des incendies de la MRC des Maskoutains, sauf pour la Ville de St-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation, lesquelles demeureront desservies par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que ces modifications demandées au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie n'affectent aucunement l'esprit dudit schéma et ne modifie pas les engagements souscrits par les Municipalités, parties au schéma, lors de son adoption;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

De mettre fin à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie intervenue entre les parties le 15 février 2012, et ce, en date du 15 juillet 2015;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite convention de terminaison suivant le projet soumis, et ce, pour et au nom de la Municipalité.

D'autoriser la MRC des Maskoutains à présenter une demande de modification du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour offrir la possibilité aux Municipalités de la MRC des Maskoutains le désirant, s'organiser à leur manière pour la prévention en incendie.

### 8. SERVICES PUBLICS

### 8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

Le directeur des travaux publics fait rapport des services publics.

### 8.2 ACHATS DES SERVICES PUBLICS

Point annulé.

8.3 ADJUDICATION CONTRAT DE RÉFECTION DE 3 SECTIONS DU 2E RANG - PAVAGES MASKA INC.

### Résolution numéro 157-07-2015 .....

Considérant la résolution 119-05-2015 en lien avec une demande de service d'ingénierie pour la réfection de trois sections du 2e Rang;

Considérant la résolution 120-05-2015, en lien avec l'appel d'offres de la réfection de trois sections du 2e Rana:

Considérant l'ouverture d'enveloppe(s) le 8 juin 2015 à 10h05 au bureau municipal en lien avec la réfection de trois sections du 2e Rang:

### Sintra

256 237,31\$ (taxes incluses)

Pavages Maska inc. 221 900,82\$ (taxes incluses)

Eurovia Québec Construction 248 583.58\$ (taxes incluses)

Considérant la recommandation du 11 iuin 2015 de notre ingénieur de chez EXP suite à l'analyse de l'ouverture des enveloppes;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat de réfection de trois sections du 2e Rang à Pavage Maska inc., au coût de 221 900,82\$ incluant les taxes.

La dépense sera imputée en partie à carrières et sablières, à la subvention du Député de Johnson et au surplus.

8.4 ADJUDICATION D'UN ACHAT D'UN CAMION NEUF STYLE « PICK-UP », ANNÉE 2015 OU 2016. ÉQUIPÉ D'UNE BENNE BASCULANTE ET D'UN CHASSE-NEIGE AVEC ANGLE EN « V » DE 96 POUCES -LUSSIER CHEV. BUICK GMC LTÉE

### Résolution numéro 158-07-2015 .....

Considérant la résolution 117-05-2015, en lien avec l'appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf style « pick-up », année 2015

.....

ou 2016, équipé d'une benne basculante et d'un chasse-neige avec angle en « V » de 96

Considérant l'ouverture d'enveloppe(s) le 22 juin 2015 à 10h05 au bureau municipal en lien avec d'un camion neuf style « pick-up », année 2015 ou 2016, équipé d'une benne basculante et d'un chasse-neige avec angle en « V » de 96 pouces:

LUSSIER CHEV. BUICK GMC LTÉE 62 055,96\$ (avant taxes)

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour l'achat d'un camion neuf style « pick-up », année 2015 ou 2016, équipé d'une benne basculante et d'un chasse-neige avec angle en « V » de 96 pouces à LUSSIER CHEV. BUICK GMC LTÉE au coût de 62 055,96\$ avant les taxes.

La dépense sera imputée en partie aux activités d'investissement du budget 2015 et au surplus.

### 8.5 ENTÉRINERL'ACHATETL'INSTALLATION DE CLÔTURE AU 421, 4E AVENUE POUR L'ALLÉE PIÉTONNIÈRE

### Résolution numéro 159-07-2015 .....

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter et de faire installer une clôture le long de l'allée piétonnière au 421, 4 Avenue (centre communautaire) au coût de 2 858,42\$ avant taxes à la compagnie Inter Clôtures à Saint-Hyacinthe.

### 8.6 ACHAT ET INSTALLATION DE CLÔTURE POUR LE BASSIN DE L'AQUEDUC AU 708, RUE PRINCIPALE

### Résolution numéro 160-07-2015 .....

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter et de faire installer une clôture au bassin d'aqueduc au 708, Principale au coût de 3 451,49\$ plus 25,00\$ par heures pour les trous manuels avant taxes, par la compagnie Inter Clôtures à Saint-Hyacinthe.

### 8.7 ENTÉRINER ACHAT – LIGNAGE 2015

### Résolution numéro 161-07-2015 .....

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat de service pour le lignage au complet de la Municipalité au coût 9 271,00\$ avant taxes à la compagnie Lignage Maska à Saint-Hyacinthe.

### 8.8 AUTORISATION - REMPLACEMENT DE PONT CHEMIN BROUILLARD

### Résolution numéro 162-07-2015 .....

Considérant la fin de vie du pont du Chemin Brouillard:

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réiean Raiotte, il est résolu, à l'unanimité. de mandater le directeur des travaux publics de la Municipalité à procéder aux travaux complets pour le remplacement du pont. Ces travaux seront exécutés en régie.

### 8.9 ACHAT D'UN TUYAU - REMPLACEMENT DE PONT CHEMIN BROUILLARD

### Résolution numéro 163-07-2015 .....

Considérant la résolution 162-07-2015:

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat du tuyau T.T.O.A. 2400mm 2.8mm 9M au coût de 12 304,00\$ avant taxes et des frais de livraison de 200,00\$ avant taxes chez la compagnie Centre du Ponceau Courval inc.

### 8.10 INSTALLATION DEVINGT MEMBRANES **DÉJÀ ACHETÉES**

### Résolution numéro 164-07-2015 .....

Considérant la résolution 83-04-2015:

Sur proposition de Michel Brouillard, appuvée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de faire installer les membranes par la compagnie H2O innovation au coût de 2 160.00\$ avant taxes. Prendre note que le nombre d'heures d'installation peut être variable.

Cette installation permettra à l'usine de filtration de l'eau potable de fonctionner avec 40 membranes et de pouvoir augmenter le débit traité.

### 8.11 MODIFICATION - DÉPUTÉ DE JOHNSON - PAARRM 2015-2016

### Résolution numéro 165-07-2015 .....

Considérant la constatation de dégradation importante découverte sous peu au pont du Chemin Brouillard:

Considérant que le dossier de la Municipalité en lien avec PAARRM (Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal) est finalisé et compléter depuis un certain temps:

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuvée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, s'il est possible, que la Municipalité demande une modification à sa demande initiale d'aide financière (résolution 134-06-2015) auprès du Député de Johnson pour le PAARRM en v

ajoutant le remplacement complet du pont du Chemin Brouillard et par le fait même le montant demandé serait augmenté à 75 000,00\$.

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Louise Forest (conseillère), nous informe sur la Régie des déchets.

9.2 DEMANDE D'APPUI DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE DES CONTENANTS DE VERRE

### Résolution numéro 166-07-2015 .....

Considérant que le verre fait partie des matières problématiques que l'on récupère dans le cadre de la collecte sélective, qu'il est coûteux à recycler et, par conséquent n'a pratiquement pas de valeur marchande s'il est contaminé et s'il n'est pas trié à la source;

Considérant que le verre se brise lors de la collecte des matières recyclables, contamine les autres matières, cause une usure prématurée des convoyeurs dans les centres de tri et, conséquemment, l'augmentation de la fréquence des bris d'équipements;

Considérant que le verre brisé engendre d'importants coûts de nettoyage des espaces publics et voies de circulations;

Considérant que la majorité des provinces canadiennes, à l'exception du Québec et du Manitoba, ont déjà adopté la consigne pour les contenants de verre et ont ainsi réalisé d'importants gains au niveau des taux de recyclages et au niveau de la propreté des villes;

Considérant qu'une consigne aussi faible que dix sous permet de recycler plus de 95 % des bouteilles de bières au Québec:

Considérant qu'un système de consigne des bouteilles de vin et de spiritueux permettrait de réduire de façon importante la quantité de verre dirigée vers les centres de tri;

Considérant que la consigne représente un exemple concret du principe de la responsabilité élargie des producteurs;

Considérant que la consigne permet non seulement le réemploi des contenants à remplissages multiples mais assure également une valeur ajoutée de la matière récupérée à des fins de recyclage en limitant la contamination, sans faire appel à des fonds publics;

Considérant que les Municipalités, depuis 2005, ont dû dépenser 5 900 M\$ pour la gestion de leurs matières résiduelles et qu'elles n'ont reçu que 500 M\$ en compensation;

Considérant que l'inclusion des bouteilles de

verre dans le système de consigne impliquerait ces matières soient considérées comme des matières autres non visées par la compensation dans le calcul de la compensation pour la collecte sélective;

Considérant que la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 juin 2015;

Sur proposition de Louise Forest, appuvée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC):

- maintenir la coexistence et la complémentarité des deux systèmes de récupération des contenants, en l'occurrence la consigne et la collecte sélective du verre;
- de moderniser, actualiser et optimiser ces deux principaux modes de recyclage de cette matière, dans un contexte de cohabitation et de complémentarité de ceux-ci;
- d'élargir la consigne aux bouteilles de vin et de spiritueux.

De demander au gouvernement de revoir le régime de compensation afin que les producteurs soient pleinement responsables des matières qu'ils mettent en marché et ainsi ne plus pénaliser les Municipalités.

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR, de même qu'à RECYC-QUÉBEC et aux députés de l'Assemblée Nationale représentant les circonscriptions des Municipalités membres de la Régie.

9.3 DEMANDE D'APPUI DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — RÉVISION DU MODE DE CALCUL

### Résolution numéro 167-07-2015

Considérant que les Municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du Programme sur la redistribution aux Municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, soit près de 70 millions \$ en 2014 à l'échelle du Québec;

Considérant que la redistribution de cette redevance était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance résidentielle calculées en fonction de la quantité de déchets enfouis par habitant par année (kg/habitant):

Considérant que, depuis 2013, le calcul de redistribution tient également compte de la performance territoriale qui inclut les déchets résidentiels et ICI provenant du territoire de la Municipalité:

Considérant qu'à compter de l'année 2015, la performance territoriale inclura également les déchets issus du secteur des CRD, toujours à l'échelle d'une Municipalité locale;

Considérant qu'à compter de 2017, la redistribution de la redevance régulière sera basée uniquement sur la performance territoriale, incluant les déchets résidentiels, ICI et CRD, exprimé en kg/habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Considérant qu'avec ce nouveau mode de calcul de redistribution, les Municipalités industrielles sont nettement désavantagées;

Considérant que l'indicateur de performance territoriale basé sur l'ensemble des matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI, et CRD) reflète davantage le degré d'industrialisation et le niveau de construction/démolition d'une Municipalité plutôt que sa réelle performance en gestion des matières résiduelles;

Considérant que les données actuelles d'enfouissement sont peu fiables. particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets provenant de très petites Municipalités qui sont souvent collectés en même temps que les déchets des Municipalités voisines;

Considérant que ce manque d'exactitude se reflète d'ailleurs par des fluctuations d'enfouissement qui peuvent s'avérer importantes et inexplicables, d'une année à l'autre, et ce peu importe la taille de la Municipalité:

Considérant que la précision des données provient uniquement de la déclaration des transporteurs qui indiquent la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'élimination:

Considérant que les postes de transbordement contribuent également à la perte de tracabilité des déchets, étant donné la mise en commun de matières provenant de diverses Municipalités et de divers secteurs, avant leur acheminement dans un site d'enfouissement;

Considérant que les données d'enfouissement résidentiel sont transmises aux Municipalités pour fins de vérification, alors que les données d'enfouissement des ICI et CRD ne sont pas fournies aux Municipalités malgré qu'elles influencent grandement le montant des redevances reçues par celles-ci;

Considérant que les Municipalités locales n'ont aucun pouvoir ou contrôle sur les déchets produits par les ICI et les CRD;

Considérant que la planification régionale s'effectue à l'échelle des Municipalités régionales de comté (MRC) et que le plan de aestion des matières résiduelles (PGMR) doit inclure des actions pour réduire l'ensemble des déchets enfouis, incluant ceux des ICI et des CRD:

Considérant la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 juin 2015;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité :

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte changements climatiques (MDDELCC) de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles et de lui suggérer :

- que la performance territoriale soit basée sur le territoire de planification couvert par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur;
- que cette performance « régionale » représente un maximum de 50 % du calcul de redistribution:
- que la performance résidentielle constitue l'autre 50 % afin d'encourager les efforts locaux sur lesquels une Municipalité a réellement un pouvoir, et considérant que les données d'enfouissement résidentielles sont actuellement beaucoup plus fiables que les données relatives aux ICI et CRD.

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de fournir aux MRC l'ensemble des données d'enfouissement qui seront utilisées pour le calcul de la performance « régionale » afin que celles-ci soient vérifiées, comme cela se fait actuellement en ce qui concerne la quantité et la destination des déchets résidentiels enfouis transmises aux Municipalités aux fins de vérification.

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR, de même qu'à RECYC-QUÉBEC et aux députés de l'Assemblée Nationale représentant les circonscriptions des Municipalités membres de la Régie.

### 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 10.1 NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT **DÈS DÉCEMBRE 2015**

### Résolution numéro 168-07-2015 .....

Considérant le départ de l'inspectrice en bâtiment, madame Céline Labrècque pour le mois de décembre 2015;

Sur proposition d'André Lévesque, appuvée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de prendre à contrat monsieur Raymond Lessard pour être inspecteur municipal pour la Municipalité. Il entrera en fonction dès le 19 décembre 2015. D'ici le 19 décembre 2015, monsieur Lessard prendra connaissance de différents dossiers. De plus, une demande sera envoyée aux assurances de la Municipalité afin d'ajouter le contractuel, monsieur Lessard.

### 10.2 CPTAQ - TRANSMISSION DE PLAINTE

### Résolution numéro 169-07-2015 .....

Considérant une plainte reçue pour le 244 rue Lamontagne sur le lot 1 956 339 où sont entreposées toutes sortes de nuisances;

Considérant que ce lot est situé en zone agricole;

Considérant une demande de monsieur le maire. Yves Petit, d'en informer la CPTAQ pour qu'elle intervienne dans ce dossier;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de demander à la CPTAQ d'intervenir pour faire cesser l'utilisation non agricole sur le lot 1 956 339.

### 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

22h05, suspension de la séance ordinaire. Monsieur le maire demande aux personnes présentes de quitter la salle, pour que le conseil puisse se rassembler en caucus.

23h05, reprise de la séance ordinaire. Monsieur le maire invite les gens à reprendre place.

### 11.2 EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS

### Résolution numéro 170-07-2015

Considérant le poste vacant de technicien/ne en loisirs à la Municipalité;

Considérant l'affichage en lien avec l'offre d'emploi se terminant le 22 juin 2015;

Considérant le comité de sélection pour combler le poste;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité. d'engager madame Jézabelle Legendre au poste de technicienne en loisirs dont la date d'embauche sera le 28 juillet 2015.

### 11.3 ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR AU POSTE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS

### Résolution numéro 171-07-2015 .....

Considérant la charge de travail en lien avec du

montage de publicité/affichage et la nécessité de travailler avec certains logiciels nécessitant un ordinateur iMAC:

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter un ordinateur de marque iMac, au coût de 1 359,00\$ avant taxes.

12. SUJETS DIVERS

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution numéro 172-07-2015 .....

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 23h56.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché

Directrice générale et secrétaire-trésorière

# Nos professionnels



Cours Pose d'ongle 595\$ Cours Maquillage 595\$ Cours de Cils 750\$ Cours de Rallonge de Cheveux 850\$

Session Coiffure: Jour-Privé-Samedi

819.850.4943





Cabinet de services financiers

Marc-André Jacques Agent en assurance de dommages des particuliers

Marc-Andre.Jacques@ssqauto.com AssuranceMAJacques.com

Téléphone: 450 355-0188 1 844 886-2726

190, rue Girouard Sainte-Madeleine (Québec) J0H 1S0



Votre entreprise est UNIQUE:

NOS SOLUTIONS DOIVENT L'ÊTRE TOUT AUTANT

- SERVICE AUX ENTREPRISES RAPIDE
- BONS DE TRAVAIL MOBILES
- PAIEMENT MOBILE AVEC TÉLÉPHONE INTELLIGENT ET TA-
- SURVEILLANCE À DISTANCE ET EN DIRECT
- REPÉRAGE DE VÉHICULES PAR GPS ET RÉPARTITION





L'instinct de la croissance

Patrick Marion, CPA, CA Associé

Cell.: 819 314-1499 marion.patrick@rcgt.com **Raymond Chabot Grant Thornton** s.e.n.c.r.L. Bureau 102 330, rue Cormier Drummondville (Québec) J2C 8B3

Membre de Grant Thornton International Ltd

Tél. : 819 477-7977 Téléc. : 819 477-7799 www.rcgt.com



# Pierre-Yves Martin entrepreneur électricien inc.

770. RUE PAUL-LUSSIER. STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT JOH 1MO

TÉL: (450) 778-7271 Pagette: (450) 223-8818







Me Maryse Dubé, avocate 1600, Girouard Ouest, bur. 236 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8445 Montréal: (514) 866-8445 Télécopieur: (450) 773-2112 Courriel: etude@avocatssvlvestre.ca



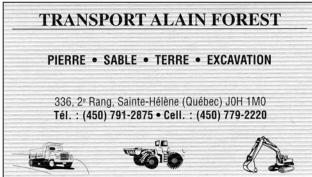






























Matériaux de construction | Quincaillerie | Peinture | Moulées Engrais | Semences | Herbicides | Centre de jardin

655, Principale Ste-Hélène-de-Bagot (Ouébec) J0H 1M0 Tél.: 450.791.2666 Sans frais 1.800,567,5605 Téléc.: 450.791.2278





- Confections personnalisées d'annuelles
- Vivaces
- Arbustes

Service d'entretien et réalisation d'aménagement paysager

### Robert Normand

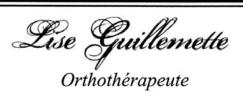
1628, rang Brodeur, St-Eugène de Grantham (Québec) JoC 1Jo Tél.: (819) 396-2743 - Fax: (819) 396-3820 - r.normand@xplornet.ca











Tél.: 450.794.2900 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0







### **Spécialités**

Projet clé en main Pose de portes et fenêtres Revêtement extérieur

Maison Novoclimat Garantie Maison Neuve Installation de murs et de

planchers préfabriqués RBO. 8348-4337-09

865, Paul-Lussier, Ste-Hélène, Qc JOH 1M0 Tél.: 450 791.2221 Fax: 450 480.2000

# ALAIN CASAVANT TIRAGE DE JOINTS INC



### **RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL**

- Tirage de joints
- Pose de gypse

1210, 11° Rang, St-Eugène QC JOC 1J0

Tél.: 819 396-2672 Cell.: 514 208-6848

L.G. HEBERT ET FILS LTÉE (ABATTOIR)

**Propriétaires** 

Antonio Filice Mario Cote

428 rue Hébert STE-HÉLÈNE DE BAGOT Cté Johnson, Qc J0H 1M0

Tél.: (450) 791-2630 Fax: (450) 791-2968



Daniel Croteau Épicier, propriétaire

Marché Ste-Hélène

685, rue Principale Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél.: 450-791-2412 Téléc.: 450-791-2823







### Bureau de circonscription

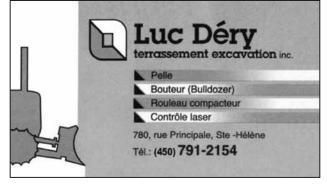
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) JOH 1A0

Téléphone : 450 546-3251 Télécopieur: 450 546-5794 Sans frais: 1800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne Député de Johnson









Notaire & Conseillère juridique



785, rue Principale Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) JOH IMO Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com





# Coopérer pour créer l'avent

385, rue Couture Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0 • 450-791-2476

# Tournoi de golf Défi Haïti



Pour une onzième année consécutive, un tournoi de golf bénéfice fut organisé au Club de golf d'Acton Vale le 4 juillet dernier, suivi d'un pique-nique à Sainte-Hélène organisé par la famille Legendre, afin d'amasser des fonds pour Haïti.

C'est plus de 160 personnes qui ont participé à cet événement et plus de **11 000\$** qui ont été amassés.

L'argent sera remis à l'Orphelinat Marie Porte du Ciel où 54 enfants sont hébergés et nourris.

Les Caisses de la Rivière Noire, de Saint-Théodore d'Acton, d'Acton Vale et de la Seigneurie de Ramezay, principaux commanditaires à la levée de fonds, ont remis un montant de 1 000 \$.

Sur la photo : Joël Legendre, Daniel St-Denis, président d'Isolation Dasyka, en avant plan Réjean Rajotte, président des Loisirs de Sainte-Hélène, Soeur Marielle Legendre, missionnaire depuis 31 ans, Pierre Picard, président de la Caisse populaire de Saint-Théodore-d'Acton, Diane Hébert-Dubé et Normand Choquette, présidente et directeur général de la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay.



Nathalie Witty et Nathalie Montigny de la Caisse accompagnent la gagnante du vélo Mégane Tétreault

# Une récompense au terme de l'année scolaire 2014-2015

C'est le 19 juin dernier que la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay a procédé au tirage d'un vélo parmi tous les élèves de l'École Plein Soleil. Mégane Tétreault, élève de 3<sup>e</sup> année en est l'heureuse gagnante. D'autres prix ont également été remis aux élèves.

# Félicitations aux gagnants!

